

Vos rendez-vous avec nous .....	1
Il était une fois, la Haie .....	2
Moissey, la nounourserie .....	2
Nouvelle menace pour l'intégrité du Massif.....	3
Patrimoine .....	4
Dossier : manger mieux.....	5, 6, 7
Environnement:	
OGM, pesticides et autres brèves .....	8 à 12
Nature : le déterrage.....	13
Jardins recycleurs d'eaux usées .....	14
Nos activités de l'automne : le blaireau.....	15
Pour votre agenda ! .....	16

## Incinérateur, une menace pour notre santé et l'environnement

L'incinération est une filière mal maîtrisée, comportant de nombreux risques insidieux à long terme. On voudrait nous faire croire que les incinérateurs « aux normes » n'entraîneraient plus aucun danger. C'est d'autant plus faux que la définition de la norme tient plus de la faisabilité industrielle que de la mesure du risque réel. En effet, la quantité totale de dioxines qu'un individu peut ingérer sans risque est totalement inconnue. Il existe un facteur 1 000 entre les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé et celle de l'Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis sur la dose journalière admissible, ce qui montre l'étendue du manque de connaissance dans ce domaine. Ainsi, en France, le comité de la prévention et de la précaution avait évalué en 1998 un nombre de décès annuels par cancer liés à la dioxine entre 3 200 et 5 200 selon la méthode américaine et zéro selon l'OMS !!!

*Source d'émission de dioxines, furanes et autres substances toxiques de synthèse, l'incinération des déchets ménagers est aujourd'hui une technologie dépassée, à abandonner d'urgence à Lons, Tavaux ... et ailleurs !*

Cette filière doit rapidement décroître, un moratoire doit être

instauré sur la construction de tout nouvel incinérateur. Il faut enrayer la production de masse des déchets pour mettre enfin en œuvre une politique digne de ce nom qui doit commencer par la réduction des déchets à la source.

C'est possible, encore faut-il le vouloir !

S'il ne fallait retenir qu'un argument pour rejeter sans appel le projet de méga incinérateur à Tavaux, ce serait celui de la responsabilité. Serre Vivante, au sein du collectif Alsace, Bourgogne, Franche-Comté pour une alternative à l'incinération constitué en décembre dernier entend apporter sa modeste contribution au débat.

■ *Pascal Blain,*  
*président de Serre Vivante*



Journal d'information  
semestriel du Massif de la Serre

# SERRE VIVANTE

PRINTEMPS 2006  
n° 26

### VOS RENDEZ-VOUS DU PRINTEMPS AVEC SERRE VIVANTE

L'eau et les milieux aquatiques - la rivière et ses berges, les nappes souterraines, les étangs, les estuaires - constituent un patrimoine fragile, commun et utile à tous qu'il faut protéger, partager et valoriser avec une grande attention. C'est le thème des animations des journées du patrimoine de Pays organisées le dimanche 18 juin 2006. D'ici là, nous vous proposons du concret pour demain avec des animations sur l'habitat bioclimatique et sur l'alimentation avec la rencontre de deux apiculteurs jurassiens.

### Energies, une maison Alternative Samedi 8 avril 2006

rendez-vous à 14 h 15 devant la salle communale de Sermange

#### Une maison sobre et écologique, ça existe !

Il y a 20 ans, la catastrophe de Tchernobyl montrait au monde le vrai visage de l'énergie nucléaire. Aujourd'hui, avec la raréfaction des énergies fossiles, le prix du pétrole flambe, et pourtant d'autres voies existent, à portée de mains ! Claude et Louis Pinsard, qui ont pensé et fait construire une maison bioclimatique, sobre et écologique, nous ouvrent leur porte.

*Gratuit, pour tous*

### Le miel, trésor naturel, témoin de la santé de notre environnement

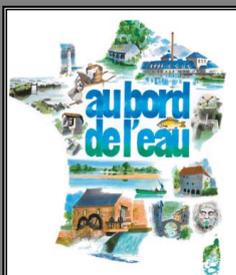
Malange, samedi 20 mai 2006

rendez-vous à 14 h 15 à la salle municipale

#### Pesticides et OGM s'invitent dans nos assiettes ?

Serre Vivante vous invite à découvrir le travail de Patrice Cahé, apiculteur, lors de la visite de sa miellerie. A réfléchir aussi aux menaces qui pèsent sur notre alimentation lors de la rencontre-débat qui suivra, animée par Guy Bailly, également apiculteur et membre de la Confédération Paysanne.

*Gratuit, pour tous*



Journée du Patrimoine de Pays  
& Journée des Moulins

18 dimanche  
juin 2006

Rendez-vous à l'écluse de Moulin Rouge, 14h30  
(accès RN 73, entre Audelange et Orchamps -parking fléché)

#### A la découverte du passé industriel de Moulin Rouge

Les points d'eau, souvent à l'origine de l'implantation humaine, ont façonné l'architecture de nos villages et l'organisation de notre habitat. Avec l'éclusier de Moulin Rouge, redécouvrons le canal Freycinet, d'hier et d'aujourd'hui. Puis pour découvrir à Audelange le passé industriel du secteur, implantation étroitement liée aux aménagements hydrauliques sur le Doubs, nous vous proposons de rencontrer Pierre Ponard qui nous invite à partager sa passion.

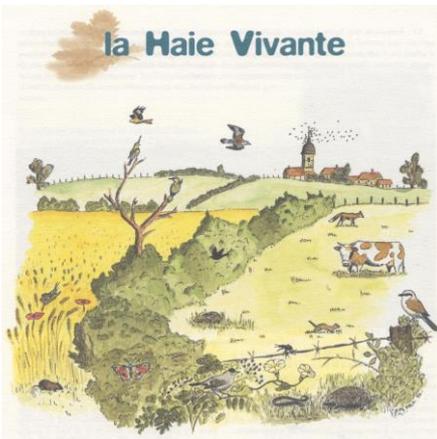
*Gratuit, pour tous*

## ■ MASSIF DE LA SERRE

### ■ Il était une fois, la Haie

Il y a bien longtemps, au Néolithique, les hommes en ont assez de se promener par monts et par vaux à la recherche de nourriture. Ils se mettent à cultiver des végétaux et à élever des animaux. Pour ce faire, ils ouvrent des clairières tout en prenant soin de laisser des bandes arborées en ceinture autour du village afin de se protéger des bêtes sauvages. Ainsi naît la haie. Et l'Homme vit heureux sans trop se faire manger par les fauves...

**Mais au Moyen-Age**, l'Homme s'interroge : «Pourquoi me faire encore manger alors que je pourrais me protéger mieux ?» Il construit donc de vrais remparts à l'aide de piquets d'aubépine entrelacés de clayons de coudrier (rameau de noisetier). «Ma haie morte est, cela dit, très esthétique ! Mais quel travail pour l'entretenir... Il nous faut un homme spécialement formé à cette tâche : c'est émondeur.» Avec sa serpe, sa faucille, son râteau, sa mailloche et son croissant, ce dernier construit, entretient, répare la haie. De son travail dépend la survie du village. C'est un homme sage qui vit au rythme des saisons et observe cette haie qui le fait vivre. «Observer me fatigue beaucoup moins que de travailler» se prend-il à penser. «Pourquoi ne pas remplacer les pieux par de vraies aubépines bien



vivantes ? Comme cela, je n'aurai pas à refaire la haie tous les 10 ans. De plus, les arbustes portent des feuilles et des fruits que l'on peut également utiliser». Ainsi la haie vive succède-t-elle à la haie morte. Mais un beau matin de l'an 1348... surgit la sorcière Peste, celle que tous redoutent. Elle décime des villages entiers et la haie est surexploitée pour entretenir les feux où brûlent les corps contaminés. C'est encore elle qui fournit les potions pour soulager les

## ■ La Nounourserie, crèche halte-garderie à Moissey



*La démographie, le rajeunissement de la population de la Communauté de Communes du Nord-Ouest-Jura et la raréfaction des emplois d'assistantes maternelles sont les éléments déclencheurs pour trouver une solution palliant ce déficit pénalisant les familles.*

Le projet de création d'une crèche halte-garderie est né d'une initiative privée. M et Mme Blanchet sont immédiatement encouragés et soutenus par M. Michel Delhay, Maire de Moissey, et son Conseil municipal. L'étude de faisabilité fait apparaître une forte demande et débouche sur un projet cohérent, soutenu et financé par la Caisse d'Allocation Familiales du Jura.

La Commune de Moissey décide de mettre à la disposition de l'Association Familles rurales de Moissey, constituée en 2003, le bâtiment de la salle du Pressoir qui sera remodelé et agrandi après démolition de la maison voisine. Cette association gèrera la "Nounourserie", le fonctionnement dépendra de la Communauté de Communes. Les travaux sont activement menés sous le contrôle du Maire de Moissey et en attendant leur mise à disposition, la crèche, halte-garderie ouvrira dans les locaux mis à sa disposition par la Municipalité de Montmirey-la-Ville. Dès septembre 2004 la structure est prête à accueillir une quinzaine de bambins de 0 à 4 ans.

Après quelques mois de purgatoire, en attente de l'achèvement du futur bâtiment Impasse des Jardins à Moissey, la "Nounourserie" prend possession des nouveaux locaux conçus et adaptés pour le parfait accueil des tout-petits du Canton le 29 août 2005. La tradition voulant que l'on "arrose" toute nouveauté, c'est sous une pluie battante que le bâtiment de la « nounourserie » est inauguré le 1<sup>er</sup> octobre 2005 par Michel Delhay, Maire, chaudement félicité par M. Sermier, député, Mme Michel, sous-préfète, Mme Gillet, Conseillère générale, M. Toncin, Conseiller général, M. Ecarnot, Président de la Communauté de Communes Nord Ouest Jura, un représentant de La CAF et de nombreux invités ravis et ...mouillés.



■ René Delmas. Photos : Kristel Poirier

malades, procure les racines pour se nourrir durant la grande famine. Puis l'Homme se remet tout doucement de ses maux, oublie sa bienfaitrice la haie.

**Au XVIII<sup>e</sup> Siècle**, la Révolution Française donne un autre sens à la haie. Avec la distribution de lopin de terre aux villageois, il faut bien délimiter les parcelles. Les nouveaux propriétaires se mettent à planter de nouvelles haies qui vivent heureuses durant de belles décennies jusqu'à ce que...

**A l'époque contemporaine**, l'Homme s'écrie : «je suis l'Homme des années 60, moderne, je veux un gros tracteur et aussi une grosse charrue. Mais ça ne rentre pas dans mon champ : la Haie gêne et ne sert à rien !» Là-dessus l'Homme prend sa tronçonneuse, son gros tracteur, sa pelleteuse et se met en devoir de couper, d'arracher, de saccager la haie.

**Aujourd'hui**, timidement, l'Homme se dit : «Et si je m'étais trompé ?» Si la haie était très utile au contraire ? Si elle abritait les prédateurs des parasites qui dévorent mes cultures ? Si elle préservait des inondations ? Si elle prenait soin de mes vaches et leur fournissait de l'ombre ? Enfin si elle était belle et parfumée, si elle attirait de nombreux animaux et se composait d'un tas de végétaux différents. «L'émondeur, mon ancêtre n'avait-il pas raison ?»

**Serre vivante vous proposera en novembre prochain une conférence abondant l'histoire, le rôle des haies et dressant un bilan des actions de conservation des haies en Franche-Comté animée par l'association « Espace Naturels Comtois ». Dans un deuxième temps, un chantier de bénévoles sera organisé à Menotey afin de planter une haie. A suivre donc ...**

## ■ **Une nouvelle menace pour l'intégrité du massif**

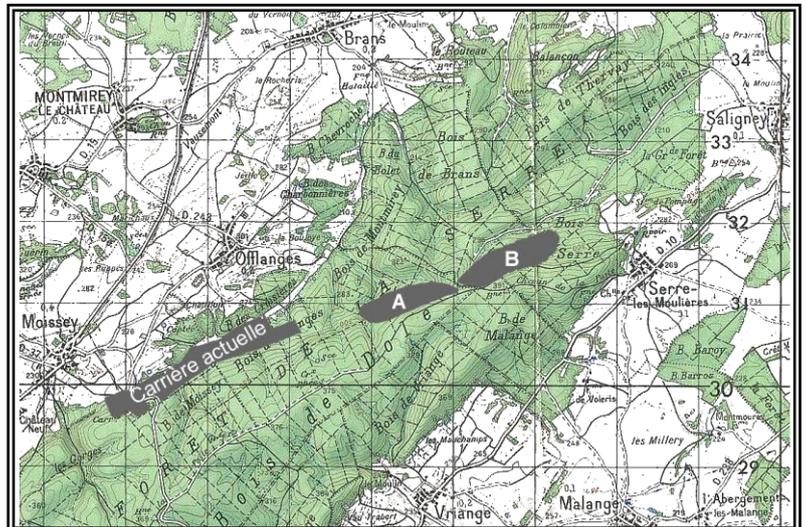
Il y a quelques mois, M. Pernod, propriétaire de la carrière de Moissey et M. Dengerma, directeur, recevaient une délégation de Serre Vivante, après avoir reçu les représentants des communes riveraines. L'autorisation du site actuellement exploité cours jusqu'en 2010, date à laquelle est prévue la remise en état des lieux. En un siècle, c'est une superficie d'une centaine d'hectares située en périphérie du massif qui aura ainsi fourni un matériaux de grande qualité, l'eurite. Ce filon de roche dure, d'origine volcanique, représente une exception remarquable en Franche-Comté, région calcaire.



Cette précieuse veine rocheuse, par les caprices de dame nature, s'enfonce sous terre en direction du nord-est, rendant l'exploitation économiquement sans intérêt ... A moins de la retrouver plus loin au cœur du massif; là où de nouveau l'affleurement en superficie offre une promesse de bonne rentabilité. Les activités humaines réclament des matières premières, l'exploitation des roches dures est de loin préférable aux prélèvements alluvionnaires longtemps pratiqués au creux même du lit des rivières, la carrière de Moissey qui emploie aujourd'hui vingt deux personnes apporte une certaine richesse aux communes locales ... Le projet d'extension du site sur la table aujourd'hui est donc présenté comme le prolongement de quelque chose de « naturel », pérennisation d'une situation que tout le monde semble avoir acceptée depuis longtemps ...

### **Un projet d'extension ambitieux qui couperait le massif en deux !**

Seulement voilà, la dimension du nouveau site, et surtout son emplacement au cœur du massif, font que rien n'est vraiment comparable ! L'autorisation d'exploiter qui serait sollicitée prochainement vise à permettre l'extraction de 500 000 tonnes/an au cours des trente prochaines années. C'est pratiquement le double de la quantité actuelle. Si les investissements matériels conséquents prévus pour atteindre cet objectif permettront sans doute de réduire la main d'œuvre, le nombre de camions induit par cette activité devrait arithmétiquement doubler avec les volumes extraits. Et le contournement routier de Moissey reste l'Arlésienne ! La zone A qui serait exploitée durant une quinzaine d'années se trouve sur les terres de Montmirey-le-Château, la zone B exploitée par la suite se situe elle sur le territoire de Dole. Il est clair que les « communes concernées », situées à bonne distance ne peuvent que se réjouir de la manne providentielle promise. Moissey, Offlanges, Brans et autres communes riveraines traversées n'auront elles que les nuisances. A moins que, comme le suggère le Sivom de la Serre, une péréquation savante permette la redistribution de quelques miettes au profit collectif de l'entretien et de l'aménagement du massif ...



La zone A qui serait exploitée durant une quinzaine d'années se trouve sur les terres de Montmirey-le-Château, la zone B exploitée par la suite se situe elle sur le territoire de Dole. Il est clair que les « communes concernées », situées à bonne distance ne peuvent que se réjouir de la manne providentielle promise. Moissey, Offlanges, Brans et autres communes riveraines traversées n'auront elles que les nuisances. A moins que, comme le suggère le Sivom de la Serre, une péréquation savante permette la redistribution de quelques miettes au profit collectif de l'entretien et de l'aménagement du massif ...

### **Un moratoire, afin d'évaluer correctement l'impact environnemental du projet avant une prise de décision ...**

En attendant, pour la faune comme pour l'ensemble des usagers de la forêt, ce chantier représenterait une véritable césure du massif. L'impact sur l'environnement n'a pas encore été évalué. A l'heure des études préparatoires du document d'objectif Natura 2000, il serait sans doute raisonnable d'envisager un moratoire d'un an ou deux avant d'autoriser ce projet, se donner le temps de recueillir les données pertinentes pour éclairer un choix délicat entre intérêts économiques, essentiellement privés, et intérêts environnementaux au bénéfice des générations futures ...

■ Pascal Blain



En kiosque, la revue : **La Maison Écologique n°31** (février-mars 2006)

Un récit de 5 pages présente une construction "Bio climatique" dans le Nord-Jura, à Sermange : la maison de Claude et Louis Pinsard qui nous ouvriront leur porte le 8 avril (cf « vos rendez-vous du printemps avec Serre Vivante »)

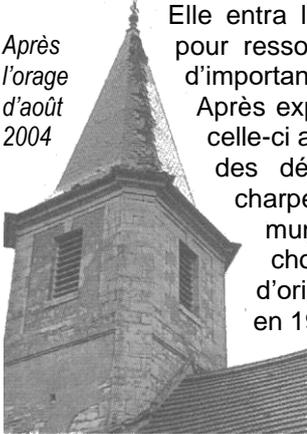
## ■ PATRIMOINE

### ■ Chevigny : réfection du clocher

L'église communale de Chevigny a été construite par l'architecte Anatole Amoudru (ancien maire de Dole) entre 1772 et 1777. Elle a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 7 août 1987.

Le 17 août 2004, lors d'un orage, le clocher fut frappé par la foudre. Celle-ci traversa le clocher de part en part.

Après l'orage d'août 2004



Elle entra le long d'un arêtier du clocher pour ressortir sous le beffroi provoquant d'importants dégâts sur son passage.

Après expertise de la toiture du clocher, celle-ci a été jugée irréparable en raison des dégâts portés sur la structure charpentée. Suite à ce constat, la municipalité de Chevigny a fait le choix de restituer le clocher d'origine, remplacé en 1836, puis en 1923. Ceci peut se faire de façon d'autant plus aisée qu'il a été conservé plusieurs cartes postales anciennes, ainsi que deux devis du XIX<sup>ème</sup>

siècle, renseignant parfaitement la plupart des dispositions architecturales d'origine.

Le clocher sera composé d'une partie basse et d'une partie haute. La partie basse aura une forme de toiture à l'impériale. La couverture formera 4 pans à double courbure. Les décrochements en plan formeront 4 petits pans de couverture. Ces huit pans de toiture seront couverts de tuile écaillée en terre cuite. Il n'existera aucun motif ni dessin, ni inscription dans la couverture en tuile. La lanterne recevra une petite cloche. Dans le cadre des actions de la Fondation du Patrimoine pour la restauration des monuments historiques, une souscription est mise en place par la commune. Ces bons de souscriptions seront distribués par voie postale et feront l'objet d'un reçu fiscal, entraînant une déduction d'impôts. (66% du don).

Contact : Mairie de Chevigny (39290) Tel: 03 84 70 31 79

■ Laurent Champion

### ■ Brevans : chantier de jeunes 2006



En juillet 2005, à Brevans, 17 adolescents de 11 à 15 ans ont participé à un atelier de réalisation de mosaïques sur le thème de la flore et la faune locale afin de restaurer un lavoir. Les jeunes ont pu s'initier à une discipline originale, la mosaïque, et s'associer à une mise en valeur durable de leur patrimoine, encadrés par une artiste locale : Mme Deloge. Ces séances alternaient avec des activités ludiques (kayak, tir à l'arc...) et la convivialité n'était pas oubliée. Cet atelier organisé par la Communauté de Communes « Le Jura entre Serre et Chaux » aura lieu de nouveau du 10 au 22 juillet 2006.

Renseignements auprès d'Anne Guillot au 03 84 71 39 60, social.chaux@wanadoo.fr.

### ■ Offlanges: des fouilles dans la Serre

Depuis le début de l'année 2005, un programme de recherches archéologiques centré sur le massif de la Serre est en cours.

Ce programme qui porte sur l'exploitation et la diffusion des différentes roches présentes dans et autour de la Serre, s'intéresse aux productions de meules en granite et grès. L'étude de plus d'un millier de meules dans les collections archéologiques de la région a permis de mettre en évidence que le grès du massif de la Serre était exploité dès les débuts du Néolithique (entre 5000 et 4500 ans avant Jésus-Christ). Ces meules en grès se retrouvent dans bon nombre des sites francs-comtois, jusqu'à une distance de 80 kilomètres, notamment une partie des meules découvertes dans les fouilles du lac de Chalain. Le grès de la Serre est encore utilisé pour la fabrication des meules à l'époque romaine puis au Moyen-Âge et jusqu'au début du vingtième siècle.

En plus de ce recensement, des travaux de prospections sont conduits pour repérer d'anciennes carrières de meules et les étudier. Des sondages archéologiques réalisés sur la commune d'Offlanges, près de la Croix du Dode ont permis de redécouvrir les vestiges d'une de ces carrières exploitées entre la fin du Moyen-Âge et le début du vingtième siècle. On y voit les traces circulaires correspondant au creusement pour l'extraction de plusieurs meules rondes de 1 à 2 mètres de diamètres. L'une d'elles a été brisée et abandonnée sur place. Les traces des pics, sont encore bien visibles dans la roche et permettent de comprendre comment les carriers extraient ces meules.



■ Luc Jaccotey

### ■ Menotey : la place du fournil se transforme

Prévue de longue date, la démolition de l'ancien café boulangerie de Menotey est programmée dans les prochaines semaines pour permettre l'aménagement



d'une place de village et la construction de 2 logements locatifs dès cet été. Serre Vivante a suggéré aux élus de la commune de déposer la devanture en bois de l'ancienne boutique afin de la réinstaller comme un élément d'aménagement de la future place, après nettoyage et remise en état. Trompez l'œil, et clin d'œil au passé !

■ Pascal Blain

Journal d'information du massif de la Serre – tirage : 5 000 exemplaires  
éditeur : **Ass. Serre Vivante** Ferme GAEC de l'Aubépine 39 290 Moisysey  
mél: [serre.vivante@wanadoo.fr](mailto:serre.vivante@wanadoo.fr) - Web : <http://perso.wanadoo.fr/serre-vivante/>

#### Conseil d'Administration :

Pascal BLAIN, président, Menotey, Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange, Guillaume BERTAUD, trésorier, Rainans, Christine van der VOORT, secrétaire, Romange, Colette PENNEÇOT, Dole, Laurent CHAMPION, Chevigny, Patrick TERON, Serrange

# IONISATION ou IRRADIATION DES ALIMENTS ...

« On ne peut pas dire la vérité à la télé ... il y a trop de monde qui regarde. » Coluche.



Cette méthode de conservation et de décontamination des aliments consiste à soumettre ceux-ci à un rayonnement radioactif. Ce rayonnement a, d'une part, la capacité de tuer certains microorganismes responsables de la contamination ou de la dégradation de l'aliment. D'autre part, dans les aliments d'origine végétale, l'irradiation inhibe la germination (pommes de terre, oignons...) en arrêtant la multiplication de certaines cellules à division très rapide (méristèmes).

L'irradiation ralentit également le processus physiologique du mûrissement des fruits. Il y a actuellement une forte pression internationale de la part de l'industrie de l'irradiation pour généraliser son utilisation.

## Qui utilise l'irradiation ?

Actuellement, l'ionisation est autorisée en Europe pour une seule catégorie d'aliments, il s'agit des herbes aromatiques séchées, des épices et des condiments végétaux. Mais cinq pays de l'Union autorisent l'ionisation d'autres aliments : la Belgique (8), la France (16), l'Italie (3), la Hollande (8) et le Royaume-Uni (10). Alors qu'en décembre 2002, les députés européens, conscients des risques liés à la généralisation de l'irradiation des aliments, ont demandé que la liste des aliments autorisés à l'irradiation soit limitée aux épices et herbes aromatiques séchées, à l'exclusion de toute autre catégorie d'aliments, la France elle, continue à autoriser la mise sur le marché de seize autres catégories d'aliments irradiés, dont le poulet, les fruits et légumes secs, le blanc d'oeuf, l'ail et l'oignon, la gomme arabique pour l'enrobage de médicaments et de bonbons, les émulsions de sirops, de flans en sachet, de sauces condimentaires, les flocons de céréales, les crevettes et les cuisses de grenouille. Enfin, certains produits d'importation absents de cette liste ont pu avoir été irradiés dans leur pays d'origine, c'est notamment le cas de divers produits Bio en provenance d'Israël, même si cette pratique est heureusement interdite en Europe !

## Impacts pour la santé

L'ionisation des aliments dégrade la qualité de ceux-ci notamment en détruisant les vitamines qu'ils contiennent et en faisant apparaître de nouveaux composés chimiques dont certains sont cancérigènes. Ainsi l'ionisation peut détruire jusqu'à 80% de la vitamine A des œufs et 48% du bêta-carotène du jus d'orange ! De plus l'ionisation des aliments peut faire apparaître dans ceux-ci des composés appelés cyclobutanones, qu'on ne trouve pas dans les aliments non ionisés. De très nom-

breuses études scientifiques ont montré que ces cyclobutanones sont des promoteurs du développement de cancers et causent des dommages génétiques chez le rat. Chez l'homme on sait qu'ils créent des dommages aux cellules et aux gènes (cytotoxicité et génotoxicité). D'autres composés tels les radicaux libres ou le benzène, le toluène... apparaissent lors de l'ionisation d'aliments (ces composés sont connus pour favoriser cancers, maladies cardio-vasculaires,....).

## L'irradiation des aliments n'est pas une réponse à de mauvaises pratiques en matière d'hygiène

L'ionisation peut masquer de mauvaises pratiques en matière d'hygiène et n'incite donc pas à accroître la propreté dans ce domaine.

## Les dangers pour les travailleurs et la sécurité globale

L'utilisation de l'ionisation des aliments n'est pas sans dangers pour les travailleurs de ce secteur. En effet de nombreuses contaminations radioactives ont déjà eu lieu aux USA, en Italie, en Norvège, en Australie...

## Le danger d'un commerce de plus en plus planétaire des denrées alimentaires

L'ionisation des aliments représente un moyen d'accroître la durée de vie des denrées alimentaires.



Avec cette technique, les multinationales de l'agro-alimentaire pourront développer les productions d'aliments dans les pays en voie de développement où les coûts de production sont très bas. Ces produits pourront ensuite être revendus sur nos marchés, déstabilisant encore d'avantage les marchés en concurrençant les productions locales.

## Ce qu'ils ne savent pas ne les choquera pas ...

L'industrie de la biotechnologie et l'industrie du nucléaire semblent déterminer à faire des OGM et des aliments irradiés la norme sur les marchés mondiaux. Ils s'opposent invariablement à l'étiquetage des OGM et des aliments irradiés, ce qui ne facilite pas la tâche des consommateurs qui veulent savoir ce qu'ils mangent. Le Codex Alimentarius est un groupe des Nations-Unies responsable en matière d'établissement de règles internationales alimentaires. En mai 1998, sous la pression de l'industrie de la biotechnologie, il a décidé que l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés était discriminatoire et donc un obstacle au commerce infondé. Le gouvernement américain, sous la pression de l'industrie, n'étiquettera pas les aliments GM. Le message est clair : ne demandez rien parce qu'on ne vous le dira pas.

## Sur les étiquettes ...

Les aliments irradiés devraient normalement être commercialisés avec une radura, un cercle autour d'une fleur verte. Ce symbole semble inoffensif et pour un consommateur non averti peut apparaître comme un symbole d'approbation. Enfin, il est également possible que ce procédé dangereux se dissimule derrière des termes anodins comme 'processus électronique' ou 'pasteurisation à froid' ...

## Pas de radioactivité dans nos assiettes ! :

Depuis plusieurs années, la CRIIRAD dénonce la pratique de l'ionisation des aliments : [www.criirad.org](http://www.criirad.org)

■ Pascal Blain

Pour en savoir plus, une brochure très bien faite : « Irradier nos aliments? Non merci ! » par Maria Denil et Paul Lannoye, Groupe des Verts/ALE au Parlement européen, décembre 2002

## Se passer des supermarchés

Il devient urgent de limiter la demande en transport. Les transports sont pour une grande part responsables des gaz à effet de serre, et leurs infrastructures sont dévoreuses d'espaces. Leur augmentation, du fait de la mondialisation de l'économie et de l'accroissement des échanges marchands, n'est plus justifiable.



### Consommer localement

Dans le domaine de l'alimentation, il est aberrant de faire voyager les produits à travers la planète quand la nourriture, excepté certaines marchandises particulières, est produite sur place. Choisir de consommer localement peut avoir un impact s'il est largement pratiqué. Outre des produits moins dispendieux en énergie, le consommateur, en choisissant des produits peu transformés, est aussi moins dépendant de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution. Ceux-ci assurent une pression à la baisse des matières premières toujours plus importante et par là, un dénigrement de la valeur de cette matière première et une dévalorisation du travail sous-jacent. Ces choix d'alimentation justifient de changer quelques habitudes : consommer des fruits et légumes de saison, consommer des produits simples, prendre un peu plus de temps pour faire ses courses, pour faire la cuisine...

Pratiquement, qu'existe-t-il à proximité de chez nous ?

### La « Mauvaise Herbe », à Frasné-les-Meulières



A sa création en 1998, l'activité principale était d'organiser, sous forme associative, des achats groupés de produits biologiques. C'est maintenant une épicerie bio ouverte trois fois par semaine. Les marchandises proviennent en priorité des agriculteurs biologiques du coin : légumes d'Auxonne, farine de Vaudrey, vin d'Hugier, jus de pommes de Salans, nectar de la ferme de Cocagne, œufs de Mois-

sey, bières, miel, confitures de l'épicière... L'approvisionnement de complément se fait auprès d'un grossiste et d'Artisans du monde. L'épicerie peut compter sur un réseau de clients fidèles, attirés à la fois par des produits de qualité et d'un prix raisonnable, et par le fait d'avoir une activité dans un petit village et un espace de convivialité.

L'association « la Mauvaise Herbe » existe toujours. Elle prolonge l'activité de l'épicerie en organisant des marchés de créateurs et de producteurs et s'intéresse à promouvoir le mieux-être au quotidien dans le domaine de la santé, de l'alimentation...

Renseignements : Sylvie Donadel au 03 84 70 28 37 ou Edith à l'épicerie.

### La coopérative fromagère de Chevigny



La coopérative, située dans la zone AOC Comté, transforme le lait de 14 agriculteurs du coin. Comme le stipule la charte du Comté, les vaches sont nourries à base d'herbe et foin. La fromagerie fabrique Comté et Morbier ainsi que beurre, crème et fromage blanc. Les fromages sont vendus à 5 mois à un affineur, Rivoire-et-Jacquemin. Cette coopérative reste la seule au Nord de Dole. Elle se maintient grâce à la fidélité de ses producteurs, dont les fermes étaient pour beaucoup à l'origine du projet il y a plus de 40 ans. Dans le secteur laitier, la concentration aux mains de quelques multinationales de moins en moins nombreuses organise l'industrialisation et la baisse du prix du lait. Dans ce contexte, les fruitières à Comté, gérées par les paysans au sein d'une filière, sont une alternative. Notamment, la règle des 25 Km (le lait doit être collecté dans un diamètre de 25 Km) a permis le maintien d'un tissu d'environ 70 fruitières dans le Jura. Des outils

de régulation de l'offre sont mis en place par les acteurs de la filière et cherchent à maintenir le prix du lait. Le magasin attenant à la fromagerie vend les produits fabriqués sur place auxquels s'ajoutent des produits régionaux : fromages de chèvre et de vache de la ferme Thivant, Mont d'Or, Bleu de Gex, cancoillotte, yaourts de la ferme des Combes, œufs de Moissey, vin d'Offlange et Côtes du Jura, miel de Patrice Cahé, jus de fruits...

### La ferme des Combes à Brans



La ferme des Combes transforme

le lait des vaches de Pascal Decombe en une gamme de yaourts, en petit-suisse et autres produits frais. Un magasin sur place vend ces produits ainsi que divers fromages, saucisses, vins, œufs, miel, jus de pomme...

### L'autoproduction

Vivre à la campagne offre des possibilités que n'ont pas les citadins : faire son jardin chez soi ou solliciter les communes qui ont parfois des bouts de terrain inutilisés, entretenir un verger, cultiver à plusieurs un carré de pommes de terre...

■ Bénédicte Rivet

**La Mauvaise Herbe, Frasné-les-Meulières**  
Ouvert : Mardi et vendredi de 16h à 19h30,  
Samedi de 9h à 12h30

Le samedi matin, devant l'épicerie, vente de viande de porc, de veau et de bœuf de la ferme du Rossignolet de Villers-les-bois

**Coopérative fromagère de Chevigny**  
Magasin ouvert du mardi au jeudi de 10h à 12h et de 16h à 19h  
Vendredi, samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h

**La ferme des Combes, Brans**  
Magasin ouvert du mardi au vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 16h à 19h



### Illustration d'un partage de récolte

L'idée est lancée en septembre 2004 et trouve sa concrétisation en octobre 2005. Il y avait de l'animation à St Ylie tous les vendredis de novembre et décembre 2005. Jean-François Cermelli, maraîcher bio, venait d'Auxonne jusqu'à la grange « équitable » de Didier, lieu choisi pour effectuer le partage de la récolte pour une trentaine de consommateurs. Il arrive à 16h45, 10 minutes avant le début de la distribution. Il est accueilli par les deux adhérents chargés cette semaine de l'aider à décharger le véhicule, et disposer les cagettes sur les tables de la grange, à afficher sur un tableau la composition du panier de la semaine, à accueillir au fur et à mesure de la distribution l'ensemble des adhérents, leur faire cocher la feuille de présence, leur demander de s'inscrire pour tenir une prochaine permanence. Pendant la distribution, le producteur est là pour répondre aux questions des adhérents. Les adhérents peuvent échanger entre eux les légumes qu'ils n'apprécient pas, discuter avec l'agriculteur de la prochaine sortie sur son exploitation etc.

A la fin, les "responsables distribution" de la semaine rapportent les cagettes vides au véhicule, rangent et nettoient la salle.

### Février 2006, l'AMAP voit le jour...

**Du côté des consommateurs :** Nous sommes de plus en plus soucieux de l'insécurité alimentaire ("vache folle", OGM, dioxine, etc.) et de la perte de qualité (fraîcheur, goût, etc.) des produits disponibles sur les étals

## Une AMAP, où comment manger mieux dans le Pays dolois ...

En janvier 2006 est née une nouvelle Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). C'est :

- un accès à une nourriture saine pour tous.
- un lien solidaire entre la ville et la campagne.
- un appui à l'agriculture paysanne locale.

des magasins. La profusion de légumes proposés nous fait perdre les repères par rapport aux produits de saisons et sur la manière de cuisiner les produits de base.

#### Du côté des agriculteurs :

Les difficultés économiques grandissent pour se maintenir et s'installer. Le métier n'attire pas les jeunes. Nous constatons le paradoxe entre une agriculture industrielle subventionnée et une agriculture biologique sans soutien.

#### Du côté de la société :

Nous constatons une augmentation des problèmes de santé due à la pollution de notre environnement et à une mauvaise alimentation. La baisse inquiétante de la biodiversité nous alerte. La disparition des terres fertiles au profit de la spéculation immobilière ou de l'agrandissement des fermes ne favorise pas une agriculture à taille humaine et de proximité. Les liens entre agriculteurs et citadins sont de plus en plus distendus. La mondialisation de l'agriculture avec une augmentation considérable des distances entre les lieux de production et de consommation ne peuvent que déprécier les produits tout en surenchérissant leur coût.

<http://perso.wanadoo.fr/allianceprovence>

### Un peu d'histoire ...

Dès 1970, des mamans japonaises insatisfaites des produits alimentaires qu'on leur proposait ont voulu « mettre un visage sur leurs aliments ». Elles fondèrent les « Teikei ». Le mouvement s'est répandu en Allemagne et en Suisse pour arriver en France en 2001. Nous serons la troisième AMAP du Jura.



### 2006, an 1 de l'AMAP du Pays dolois

40 familles passent un contrat avec un maraîcher pour se fournir en légumes variés, de qualité et de saison. Le consommateur achète, avant la saison, une part de la récolte de la ferme (un panier). Pour le producteur, la somme obtenue lui permet de payer tous les coûts engendrés par sa production. Elle lui assure un salaire. Pendant la saison, l'agriculteur livre ses produits fraîchement récoltés, une fois par semaine, sur un site (ancienne école de St Ylie), où les membres peuvent récupérer leur "panier". Les produits sont cultivés selon les méthodes de l'agriculture biologique. Des liens se créent avec le producteur grâce à des visites, des discussions sur ses modes de production. L'association proposera un bulletin de liaison, des ateliers pédagogiques, des ateliers cuisine....etc.)

### L'avenir ?

La demande des consommateurs ne se limite pas aux bons légumes, d'autres produits pourraient être proposés en AMAP : fruits frais, jus de fruits, viande de veau, viande d'agneau, volailles et œufs, produits laitiers frais, fromages...etc). Il reste à trouver les producteurs désireux de se lancer dans cette démarche.

■ Jean-Claude Lambert.

Plus d'infos : <http://toucouche.free.fr/amap/>



# OGM, jugement historique ?

*50 faucheurs de maïs OGM relaxés ! La décision rendue par le tribunal correctionnel d'Orléans le 9 décembre 2005 est d'une grande rigueur juridique. En 27 pages, le tribunal s'explique sur la prévention : les OGM représentent un danger actuel et imminent, les moyens employés par les faucheurs sont en proportion avec la gravité de la menace. Il rappelle ensuite que celui qui agit ainsi, commet un acte socialement utile que la collectivité n'a aucun intérêt à punir.*

### **Charte de l'environnement : principe constitutionnel.**

Pour le tribunal, l'état de nécessité invoqué pour légitimer une atteinte à la propriété privée doit s'appuyer sur la Charte de l'environnement, devenue principe constitutionnel depuis quelques mois, et sur les engagements internationaux de la France comme le Protocole de Carthagène. La jurisprudence de la Cour Européenne condamne les Etats qui n'ont pas mis en application - concrètement - les dispositions protectrices de la convention européenne des droits de l'Homme relative au droit à un environnement sain. Ainsi, comme les avocats l'y avaient invité, le tribunal va analyser si l'état de droit relatif aux essais en plein champ, en France, est en conformité avec les instruments internationaux signés par elle. Sans entrer dans le débat de l'opportunité des OGM, il déclare devoir s'appuyer sur les travaux des scientifiques afin de déterminer l'existence du danger.

### **Un danger actuel et imminent**

Le tribunal rappelle que ces essais étaient destinés à l'inscription au Catalogue des semences cultivées en France, sans évoquer le caractère commercial de ces essais. Les débats ont mis en évidence que la dissémination de maïs génétiquement modifié en plein champ s'accompagne d'une diffusion incontrôlée de gènes modifiés dans l'environnement, que l'échange avec les bactéries du sol est établi par de nombreux travaux et que l'instabilité de la construction génétique se répercute dans les lignées au fil des générations. Cette instabilité rend extrêmement difficile l'évaluation raisonnée des risques résultant des semences transgéniques sur plusieurs générations. On reste confondu de la perspicacité de la juridiction qui pointe d'emblée l'un des problèmes majeurs du danger, l'instabilité des lignées : ce transfert

incontrôlé de gènes constitue bel et bien un danger actuel et imminent, danger déjà advenu au Canada et craint par les exploitants en mode conventionnel ou biologique.

### **Des actes de destruction nécessaires !**

Le tribunal rappelle que dans un pays démocratique, des voies de recours doivent être instaurées sans qu'il soit normalement nécessaire de recourir à une infraction pénale pour protéger des légitimes intérêts, et que devrait donc exister un encadrement législatif et réglementaire des essais en plein champ. Pour lui, la législation de 1992 est obsolète, et déjà elle avait été considérée comme incomplète par la Cour de justice qui avait condamné la France.

### **Carence de l'Etat Français**

L'Etat français n'a toujours pas transposé la Directive 2001/18 sur les essais en plein champ. D'où la condamnation déjà effective par la Cour de justice et celle qui va venir du fait de la saisine par la Commission, à nouveau, de la Cour de Justice. Les essais détruits ont été autorisés au visa d'une législation dépassée. L'Etat français n'a pas voulu arbitrer entre les intérêts différents et contradictoires en présence.

Le tribunal en tire la conclusion remarquable que l'effet direct de l'application d'une Directive européenne concerne tout juge qui a pour mission de « protéger les droits conférés aux particuliers par le droit communautaire ». Il considère que la Commission de génie biomoléculaire (qui persiste à déclarer que ces essais ne représentent aucun danger) rend un simple avis dont les exigences sont dépourvues de toute force obligatoire et de toute garantie de pérennité et que cela ne peut remplacer une véritable législation. Enfin, après avoir rappelé que la plupart des juridictions administratives ont considéré, lorsque les arrê-

tés des Maires leur étaient déférés, que le danger n'était pas éminent, le tribunal affirme qu'il a une autre appréciation du danger qu'il dit patent, dont il regrette que les autorités locales n'aient malheureusement aucun moyen de se protéger.

Les prévenus, dans le contexte de carence du droit actuel, ne disposaient pas d'autres moyens d'agir pour obtenir la prise en considération du danger actuel et imminent constitué par la diffusion incontrôlée de transgènes. L'état de nécessité autorisait justement une action préventive. Il ne peut être exigé des prévenus d'attendre la réalisation des risques nés du danger et pour l'autorité publique de devoir procéder à la seule indemnisation des conséquences de leur survenance. La référence aux affaires du sang contaminé, à l'amiante, est implicite

### **A propos des moyens utilisés**

Le tribunal rappelle que l'action a été revendiquée « au plan politique et philosophique comme relevant d'un mouvement collectif de désobéissance civile non violent, que la destruction a été limitée aux plants porteurs du gène modifié, qu'aucun autre acte de délinquance n'a été commis et que les prévenus ont adopté un comportement responsable. » Il conclut à une stricte proportionnalité entre les moyens mis en œuvre et la gravité de la menace et en tire la conclusion que les prévenus sont en conséquence relaxés des fins de la poursuite sur le terrain pénal. Sur le terrain civil, considérant que l'état de nécessité ne supprime pas la responsabilité civile, les personnes poursuivies sont condamnées à verser à la société MONSANTO environ 6 000 €, alors que la somme de 389 521 € était réclamée.

■ M.C. van der Voort,  
d'après Marie-Christine  
ETELIN et  
François ROUX, avocats  
des faucheurs



■ **Chez Nelly Ollin, les chasseurs font la pluie et le beau temps**

La ministre de l'écologie a pris le 31 janvier un arrêté visant à rallonger la période de chasse des grives et merles noirs de dix jours dans le sud de la France. Naturellement, elle n'a pas tenu compte ce faisant du rapport Lefeuvre qui indique que les premiers migrateurs de ces espèces arrivent début février. Or, la directive oiseau interdit la chasse pendant la période de retour des migrateurs. Il est inquiétant de constater que cette décision n'est pas basée sur des données scientifiques mais fondée sur une résolution de l'AG de la fédération nationale des chasseurs ! Plusieurs espèces de grives sont en mauvais état de conservation, on devrait donc redoubler de prudence. Rappelons que le Conseil d'Etat a déjà rendu plus de 250 décisions sur les dates de la chasse aux oiseaux migrateurs. Il a toujours refusé l'extension en février. La Ministre viole l'engagement de son prédécesseur auprès de la Commission Européenne que la France ne modifierait pas ses dates de chasse avant plusieurs années. Il est tout de même particulièrement cynique de prendre cet arrêté si tard qu'une décision du Conseil d'Etat est pratiquement impossible ...

■ *Dominique Voynet*

■ **interdire le plomb de pêche**



Le Canada envisage aujourd'hui l'interdiction des lests en plomb utilisés pour la pêche. Selon Environnement Canada, des centaines de tonnes de plomb sont laissées dans les cours d'eau canadiens, chaque année, par des pêcheurs à la ligne. Ainsi, pour le ministre de l'environnement, alors qu'il existe une grande variété de lests non-toxiques, les Canadiens doivent faire davantage d'efforts afin de réduire la quantité de plomb à laquelle la faune est exposée. Avant la consultation des différentes parties concernées, un symposium scientifique a eu lieu en octobre 2005, réunissant des spécialistes des domaines de la toxicologie de la faune et du plomb dans l'environnement, afin de discuter des effets du plomb perdu par les pêcheurs. Il devrait fournir des éléments pour interdire aux pêcheurs l'utilisation de matériel en plomb.



**Ecoutez les citoyens, et prenez-en de la graine !**

**78 % des Français souhaitent une interdiction des cultures OGM** indique un sondage commandé par « Agir pour l'Environnement » publié le 7 février 2006.

*Le 8 février, le gouvernement adopte en Conseil des ministres un projet de loi, préparé dans le secret des cabinets, qui tourne le dos à leurs attentes.*

Cherchez l'erreur ! Que propose le texte ? Une banalisation des cultures d'OGM en plein champ, autorisées sans déclaration préalable, au mépris des risques de contamination de cultures non OGM. La mise en place d'un fonds de garantie géré par l'Etat, puisque aucun assureur n'accepte de couvrir ce type de risque. Un rappel à l'ordre, avec un alourdissement des peines qui frappent les faucheurs volontaires, dont le combat est pourtant aujourd'hui reconnu par les tribunaux. Le projet de loi ne répond à aucune des questions qui intéressent les citoyens. Comment garantir la liberté de choix des consommateurs ? Comment empêcher la pollution par les OGM des cultures voisines ? Comment justifier la fixation du " seuil de contamination " à 0,9 %, puisque le seuil de détection scientifique actuel est de l'ordre de 0,1% ? Qui donc compensera la perte économique des agriculteurs commercialisant leurs produits dans des circuits qui excluent les OGM : labels biologiques, labels fermiers, labels rouges ? Qui paiera ? L'obteneur de la semence ? L'importateur ? La coopérative qui aura (mal) conseillé l'agriculteur ? L'agriculteur lui-même ? L'Etat, qui aura autorisé l'inscription de la semence au catalogue ? Et donc, le contribuable ?

La réponse est dans le projet de loi : l'Office des Grandes Cultures sera financé un peu par les céréaliers cultivant les OGM, et beaucoup... par l'Etat ! En clair : les contribuables, qui refusent les OGM, devront payer les dégâts faits par les plus productivistes, au mépris du principe pollueur payeur, dont les rédacteurs du projet de loi n'ont apparemment jamais entendu parler !

Les consommateurs ne sont pas idiots : ils veulent manger, bon, sain et sûr. Et donc, ils ne veulent pas d'OGM. Le gouvernement ne les a pas écoutés. Que faudra-t-il donc faire pour qu'il nous entende ?

■ *Dominique Voynet*

**Les OGM anticonstitutionnels... ?**

La France vient solennellement de reconnaître le principe de précaution en l'incluant dans sa Constitution. Les députés se risqueront-ils à voter une loi autorisant une pollution génétique irréversible? En occultant les véritables responsabilités et en autorisant arbitrairement une «coexistence» impossible qui entraînerait inmanquablement des disséminations de grande ampleur, les parlementaires s'opposeraient à l'article 5 de la Charte de l'environnement, nouvellement accolée à la Constitution.

Alors que les assureurs se refusent aujourd'hui à couvrir le risque génétique, faute d'évaluations précises des conséquences encourues, il serait pour le moins paradoxal que des parlementaires (génétiquement) manipulés passent par pertes et profits l'avancée que constitue la constitutionnalisation du principe de précaution.

Gageons que le Conseil constitutionnel saura être vigilant.

## ■ ENVIRONNEMENT

### ■ Insecticides et leucémies

30% des cancers de l'enfant en France sont des leucémies aiguës.



Les connaissances sur les facteurs de risque de cette maladie sont minces. « On sait que les radiations ionisantes à forte dose, la chimiothérapie, la trisomie et certains facteurs génétiques peuvent être à l'origine de ces cancers », explique Florence Menegaux, chercheuse de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm, 754 «Epidémiologie environnementale des cancers»). Elle révèle dans une étude publiée en janvier 2006 qu'une corrélation forte existe entre l'exposition domestique aux insecticides et le risque de leucémie aiguë chez l'enfant (1). «c'est une maladie multifactorielle, beaucoup de pistes sont encore à explorer.» En particulier, l'utilisation d'insecticides pour la maison et le jardin, ainsi que de shampoing anti-poux pourrait être riche d'enseignements. L'étude menée sur 280 enfants malades et 280 enfants témoins non atteints montre que les enfants souffrant du cancer auraient été exposés 2 fois plus aux insecticides que les enfants sains. «Nous avons des associations statistiquement significatives mais nous ne pouvons pas dire qu'il y a un lien direct», souligne-t-elle, prudente. L'étude française conforte toutefois les résultats de plusieurs études internationales (allemandes, américaines et canadiennes) sur les insecticides. De quoi faire réfléchir les pouvoirs publics sur l'urgence d'adopter des mesures de prévention.

(1) Etude intitulée « Household exposure to pesticides and risk of childhood acute leukaemia », publiée dans *Occupational Environmental Medicine*.

### ■ Justice

Fondateur et ancien président de Chasse pêche nature tradition (CPNT), André Goustat, avait déjà été condamné pour détournement de fonds publics et abus de confiance. La cour d'appel de Bordeaux le 4 octobre 2005 confirme cette décision : 10 mois de prison avec sursis, 6000 € d'amende et 10 ans d'inéligibilité pour celui qui fut longtemps conseiller régional d'Aquitaine. Fidèle soutien du président RPR de la région, il avait été bombardé au poste de commissaire à l'espace rural, créé spécialement pour lui par Alain Juppé, alors 1er ministre.

### ■ Abeilles, Gaucho, Régent ... faut-il vraiment choisir ?

Un nouvel insecticide, le Poncho, pourrait mettre en danger les abeilles ...



La loi d'orientation agricole, présentée en janvier 2006, envisageait de régulariser la situation de certains phytopharmaceutiques, ce qui a fait craindre aux apiculteurs un retour des insecticides Régent et Gaucho. Le ministre de l'agriculture confirme : il n'en sera rien. Ces deux pesticides, utilisés en enrobage des semences, sont interdits depuis 2004. Ils ont été directement mis en cause dans l'intoxication à grande échelle des abeilles. C'est en butinant le nectar d'une plante traitée que les abeilles sont contaminées. Elles peuvent alors mourir dans les heures qui suivent ou perdre peu à peu la mémoire, leur système nerveux étant affecté, et finir par être incapables de s'orienter et de retrouver leur essaim. En France, la production apicole a ainsi chuté de manière rapide et inattendue, passant de 32 000 t en 1995 à 25 000 t en 2003. Définitivement hors course, de nouveaux produits arrivent sur le marché pour les remplacer. Ainsi, le Poncho utilisé pour le maïs, produit par Bayer (à l'origine du Gaucho), pose de nouvelles interrogations aux apiculteurs : il contient les mêmes molécules actives que celles du Gaucho, l'imidaclopride et le fipronil du Régent. Les risques pour les abeilles pourraient vraisemblablement être les mêmes, une expertise d'évaluation des risques liés à ce nouveau produit devrait ainsi être rendue courant mars 2006.

### Depuis 60 ans on a banalisé l'usage des pesticides

10 000 tonnes de pesticides ont été utilisées en 1999 par les gestionnaires privés d'infrastructures autoroutières, les services départementaux (routes) et communaux (espaces verts), les jardiniers amateurs, les Voies Navigables de France, la SNCF et ses trains " désherbeurs ", les golfs... Les pratiques agricoles ont bien évoluées aussi. Avant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, l'agriculture utilisait des dérivés minéraux (le cuivre dans la bouillie bordelaise, l'arséniate de plomb, etc.) ou végétaux (pyrèthre, ...). Après la guerre, on est entré dans l'ère des organochlorés. On dénombre maintenant environ 500 substances actives et 2700 spécialités. La majorité de celles qui sont disponibles en France est listée dans l'« Index phytosanitaire » (Toxicologie humaine des produits phytosanitaires, de F. Testud, R. Garnier, B. Delemotte, ESKA). Plus l'agriculture est intensive, plus elle utilise d'intrants dont les pesticides. En France, les 14,3 millions d'hectares de forêts et les 18 millions d'hectares de productions végétales diverses (céréales, betteraves, pommes de terre, etc.) consomment l'essentiel des pesticides commercialisés (plus de 100 000 t en 1999). Le marché européen est le 2<sup>ème</sup> marché mondial. La France est le premier pays de l'Union européenne et le 3<sup>ème</sup> mondial après USA et Japon.

### Peut-on, sans risque pour la planète, continuer ainsi ?

Des alternatives existent, le cahier des charges de l'agriculture biologique apparaît le plus respectueux du sol, des nappes phréatiques, des aliments et de leurs consommateurs. Le concept d'« agriculture raisonnée » a fait son apparition mais il ne bannit pas les pesticides et renvoie aux problèmes exposés. Il faut mettre en place une agriculture écologiquement et socialement responsable, succédant à l'agriculture productiviste actuelle. Concernant les collectivités locales, des alternatives existent déjà. Il reste à les généraliser et à en développer d'autres.

### ■ Déchets toxiques dans la cuisine

Evitez de vider les huiles alimentaires usagées dans l'évier (vinaigrette, huile de boîte de thon ou de sardine, huiles de friture, etc.). Une fois rejetées, elles forment une pellicule sur l'eau qui asphyxie les bactéries chargées d'épurer cette dernière. Stockez-les dans une bouteille fermée à jeter avec les produits non-recyclables. Pour cuire vos aliments en papillotes, utilisez du papier sulfurisé plutôt que de l'aluminium qui ne peut être recyclé une fois sali. Pour les couvrir dans le réfrigérateur, pensez à des couvre-plats étirables en silicone.

### Le saviez-vous ?

La quantité de mercure contenue dans une seule pile peut polluer jusqu'à 500 l d'eau, ce qui risque d'avoir ensuite de graves répercussions sur le système nerveux humain. Jetée dans la nature, elle pollue 1 m<sup>3</sup> de terre et 1 000 m<sup>3</sup> d'eau pendant 50 ans. Or, 10% seulement des piles sont recyclées en France.

■ **Bébé, acteur du développement durable**

En Angleterre, chaque jour sont jetées 7 millions de couches. Avant d'être «propre», un enfant aura utilisé 5 800 couches jetables : c'est dire s'il y a de l'avenir pour les couches lavables !

Des groupes environnementalistes anglais se sont mis en tête de faire la promotion de cette couche lavable plus écologique, à tel point que le maire du quartier londonien de Camden subventionne depuis septembre 2003 l'utilisation des services de laverie de couches, lesquelles sont en coton, ou aussi en laine naturelle et soie, avec toute une gamme de couleurs et de motifs.

Il faut évidemment beaucoup de produits et d'énergie pour fabriquer une couche jetable : naturels comme le papier (à base de bois), chimiques comme les polymères super absorbants qui gardent les fesses du bébé au sec. Et quel effet pour l'environnement ? Entre les couches jetables et les lavables existe une troisième voie, celle des jetables écologiques, dont toutefois on ne sait pas si elles sont plus ou moins dégradables que les jetables classiques. Reste à savoir lesquels des bébés en couches lavables ou de ceux en couches jetables sont propres plus tôt ! Qu'en pensent les mamans lectrices de ce bulletin ? Faites-nous part de vos expériences dans le domaine des nouvelles couches « lavables » par courrier postal ou courriel.



■ **Canettes et sécurité alimentaire**



Le ministère italien chargé de la santé vient de publier une note à l'attention du public et des professionnels du secteur alimentaire sur les risques de contamination bactériologique liés à l'utilisation de canettes disposant d'une languette « rentrante ».

Désormais, tous les sodas sont disponibles dans des canettes dont l'ouverture s'effectue en poussant la languette à l'intérieur de la boîte. Ce type d'ouverture, qui a remplacé

dans les années 80 le système de languettes que l'on arrachait, présente un intérêt écologique certain : il évite que les languettes ne terminent dans la nature. En revanche, d'un point de vue sanitaire, ce système présente certains risques bien identifiés. En effet, si la face supérieure de la canette a été en contact avec des microbes, le consommateur risque de les retrouver dans sa boisson ! Le ministère italien recommande de ne jamais boire directement à la canette, mais de verser la boisson dans un autre récipient dont la propreté est vérifiée ...



France Nature Environnement

■ **Loisirs motorisés dans les espaces naturels**

*Appel National pour une application stricte de la loi ...*

La pénétration de nos espaces naturels par les pratiquants de loisirs motorisés s'intensifie d'un bout à l'autre du territoire. Cette invasion, et l'incivisme dont elle procède trop souvent, suscitent légitimement un mécontentement grandissant, voire de dangereuses exaspérations. A telle enseigne que la Ministre de l'Écologie et du Développement durable, Nelly Olin, a jugé nécessaire de rappeler la loi et d'appeler les Services de l'État à plus de vigilance. Il n'en fallait pas davantage pour que le lobby des loisirs motorisés – pratiquants et marchands réunis – montent au créneau et se mettent en devoir d'obtenir l'abrogation de la « circulaire Olin ».

Dans un temps record, la totalité des organisations opposées au développement anarchique des activités de loisirs motorisés dans les espaces naturels viennent de se regrouper pour lancer une pétition nationale pour témoigner de leur soutien au Ministère et affirmer leur exigence partagée d'une plus stricte application de la loi du 3 janvier 1991. La Fédération France Nature Environnement, à laquelle Serre Vivante est affiliée, appelle tous ses adhérents et sympathisants à se rendre sur le site Internet réservé :

<http://petition.stmedd.free.fr>



C'est le moment ou jamais de dire : «ça suffit !» .



■ **Grives et merles : danger sur les Causses**

Déjà chassés par tir, les grives et merles noirs peuvent désormais être piégés, suite à l'arrêté pris par le ministre de l'écologie. Ce piégeage est autorisé uniquement en Lozère et dans divers cantons de l'Aveyron, avec des tendelles, un piège rudimentaire constitué d'une pierre placée en équilibre sur des bâtonnets sous lesquels sont placées des baies de genièvres, pour attirer les oiseaux. Ceux-ci, venant s'y nourrir, ébranlent le dispositif et se trouvent écrasés par la chute de la pierre. Le piège est loin d'être sélectif et outre les grives et merles noirs « visés », divers passereaux en sont victimes, y compris des espèces protégées. Interdit, ce type de piège était illégalement utilisé par les braconniers dans 6 départements du Sud-est de la France. Pour contourner le droit européen qui prohibe les procédés non sélectifs de destruction des oiseaux, les chasseurs locaux « inventèrent » la tendelle sélective, pourvue d'une excavation dans laquelle les petits oiseaux, type mésanges, rouges-gorges, pinsons sont invités à se blottir lors de la chute de la pierre. Il est évident que cette « tendelle sélective » est une ...grossière imposture qui permet à un ministère de l'écologie, bien mal nommé, de céder aux pressions des chasseurs. Lorsqu'un oiseau est effrayé, son premier réflexe est de s'envoler et non de se coucher. Par ailleurs, la cavité, nécessairement plus petite qu'un merle, ne peut pas offrir de refuge au merle à plastron, un oiseau très menacé et protégé. France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Ligue ROC pour le préservation de la faune sauvage, et diverses associations locales, ont déposé devant le Conseil d'Etat un recours en suspension de l'arrêté ministériel, qu'elles attaquent également sur le fond pour illégalité, sur le fait qu'il contrevient tant à la législation française qu'européenne.

## ■ ENVIRONNEMENT

### ■ Kokopelli : pour des semences libres

Le 9 décembre 2005, l'Association Kokopelli a été assignée à comparaître auprès du Tribunal de Grande Instance de Nancy par la société Graines Baumaux.



Très appréciée des dizaines de milliers de jardiniers amateurs ainsi que de très nombreuses collectivités locales (Mairies de Paris, Mairie de Poitiers) de certains Conseils généraux, Parc nationaux, et Conservatoires, l'Association Kokopelli a pour finalité de remettre en valeur une collection planétaire d'anciennes variétés pour les potagers et jardins et de la rendre de nouveau accessible aux jardiniers. A ce jour, ce sont 2000 variétés ou espèces qui sont distribuées par l'association, dont 550 variétés de tomates, 300 variétés de piments doux et forts, 130 variétés de laitues, 150 variétés de courges, 50 variétés d'aubergines,...

### Plainte pour concurrence

La plainte de la société Graines Baumaux pourrait sembler risible si elle ne s'inscrivait pas dans un contexte de répression croissance contre toutes les formes de semences paysannes qui échappent encore à l'uniformisation et au monopole des groupes semenciers. Aujourd'hui, 5 compagnies semencières contrôlent, à elles seules, 75% de la semence potagère au niveau mondial et en conséquence la base génétique de toutes les "variétés" dite modernes est extrêmement restreinte. Par exemple, sur les 106 clones hétérozygotes ("hybrides F1") de courgettes inscrites dans le catalogue 2004, 88 (à savoir 83 %) sont en fait la propriété de seulement 3 multinationales : Limagrain (62 clones), Monsanto (17 clones) et Syngenta (9 clones). Céréales, fourrages, légumes, arbres fruitiers, vignes...

### On assiste à une extraordinaire érosion de la diversité des plantes cultivées ...

au point qu'aujourd'hui trois ou quatre variétés couvrent 60% de l'assolement annuel en blé et que 80% des légumes cultivés il y a cinquante ans ont disparus. (Source :

semencespaysannes.org). Depuis le début de l'année 2004, les visites des agents de la Répression des Fraudes s'intensifient parce qu'une grande partie des semences de plantes potagères distribuées par Kokopelli sont des semences de variétés anciennes non inscrites dans le catalogue officiel. Mais Kokopelli n'est pas le seul semencier harcelé car l'offensive est généralisée contre les semences libres. Des adhérents de « Simples » (Syndicat Inter Massifs pour la Production et l'Economie des Simples), sanctionnés pour avoir vendu de la Prêle des champs en dehors du circuit pharmaceutique, le réseau « Semences Paysannes », les opposants aux OGM, etc. sont tous poursuivis pour leur opposition au nivellement génétique et à la confiscation du vivant. Malgré de grandes déclarations sur la biodiversité (engagement de la France à s'opposer à toute perte de biodiversité d'ici à 2010), le brevetage du vivant et les règles du commerce international restent des principes d'ordre supérieur...

### Pour manifester votre soutien :

<http://www.kokopelli.asso.fr>

<http://www.semencespaysannes.org>

Merci de faire copie de vos messages à FNE

Mél : [agriculture-foret@fne.asso.fr](mailto:agriculture-foret@fne.asso.fr)

Maison de la Nature, 11, rue Jauvion

87000 Limoges Tél. : 05 55 39 62 92

### ■ Dioxines, 5 ans après la fermeture de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère

Dans l'affaire de la pollution à la dioxine de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère,



après les préfets, ce sont les ministres de l'environnement de 1993 à 2002, Michel Barnier (1993-1995), Corinne Lepage (1995-1997) et Dominique Voynet (1998-2002), qui ont été convoqués par la juge Hélène Lastera. La juge d'instruction en charge du dossier cherche à comprendre pourquoi l'administration a fermé les yeux sur la pollution pourtant connue et laissé l'incinérateur fonctionner. Début janvier Corinne Lepage et Dominique Voynet se sont rendues à l'invitation, coopératives, estimant ne rien avoir à se reprocher dans ce dossier. Michel Barnier qui n'avait pas répondu à cette convocation, a été finalement entendu par la juge le

15 février dernier. L'ancien ministre, également président du Conseil Général de Savoie jusqu'en 1999, a déclaré qu'il n'était, à l'époque, pas au courant de la pollution. L'usine d'incinération de déchets ménagers de Gilly/Isère est située dans la Vallée d'Albertville, en Savoie. Jusqu'à sa fermeture, l'incinérateur fonctionnait 24h/24 et « traitait » près de 27 500 tonnes d'ordures par an provenant des 50 communes avoisinantes. Les services vétérinaires avaient en 2001 alerté les autorités sur les risques élevés de pollution de l'environnement par la dioxine rejetée par l'incinérateur. A la suite d'analyses révélant un taux très anormalement élevé de dioxine dans le lait, le 24 octobre 2001, le préfet de Savoie, Paul Girot de Langlade, ordonnait la fermeture de l'installation. **Près de 7000 animaux avaient dû être abattus. Plus de deux millions de litres de lait ainsi que 24 tonnes de produits laitiers avaient été détruits.** Depuis la mi-2004, ce sont neuf mises en examen pour "risques causés à autrui" qui ont été prononcées par la juge Hélène Lastera. Parmi ces mises en examen figurent deux personnes morales : la structure intercommunale de gestion des déchets du bassin albertillois (Sigemida) et la société Norvegie qui exploitait l'incinérateur. Le maire UMP d'Albertville Albert Gibello a également été mis en examen en sa qualité de président du syndicat intercommunal qui s'occupait des ordures ménagères. Enfin, deux anciens préfets de Savoie, Pierre-Etienne Bisch, en poste à Chambéry de 1996 à 1999, et François Leonelli, en fonction de 1993 à 1996, ont été récemment mis en examen pour "risques causés à autrui".

### ■ Sécheresse en Afrique



L'UNICEF indique qu'une sécheresse extrême menace près de 1,5 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans vivant dans la corne de l'Afrique. Au total, huit millions de personnes ont besoin d'une assistance immédiate en Éthiopie, au Kenya, en Somalie et à Djibouti. Cela fait deux ans qu'il ne pleut pratiquement plus, ce qui a décimé le bétail, entraîné la faillite des récoltes et l'assèchement de sources d'approvisionnement en eau.

## ■ Vénérie sous terre : le point de vue des Chasseurs

Après la maladie et les accidents de la route (183 cadavres de blaireaux retrouvés en 2003 sur les routes jurassiennes), la chasse est la principale cause de mortalité chez le blaireau. En captivité, l'animal peut vivre une quinzaine d'années, dans la nature on estime à environ 5 ans son espérance de vie. Le code rural fixe la « chasse sous terre » du 15 septembre au 15 janvier et prévoit une période complémentaire du 15 mai au 15 septembre : quelques mois de répit seulement au moment de la mise bas ... Pour en savoir plus sur cette pratique, voici un extrait du site internet des chasseurs du Pays de Loire

### Qu'est ce que le déterrage ?

Le déterrage est un mode de chasse particulier et se pratique sans fusil. C'est pourquoi le déterrage est également appelé vénerie sous terre. Il se pratique généralement sur le renard ou sur le blaireau et consiste, grâce à l'aide de chiens, à mettre l'animal à l'accul au fond du terrier et le déterrer avec comme outils des pelles et des pioches.

### Préparation du site



Arrivés sur les lieux du déterrage, il est habituel d'éclaircir au préalable le terrain en débroussaillant les ronces et autres végétaux qui encombrant l'accès et la surveillance des entrées du terrier.



La phase suivante consiste à obstruer les trous par des grilles ou des seaux, ce qui permet de mieux localiser les entrées et d'empêcher la fuite

des animaux qui, profitant d'une minute d'inattention des chasseurs et des chiens, se feraient la belle.

### L'action de chasse :

Une fois ce travail de préparation réalisé, il est venu le moment de mettre les chiens en action. Les chiens les plus fréquemment sollicités pour le déterrage sont les jacks russell, fox



et teckels. Il est de coutume de faire travailler les chiens un par un, se relayant plus ou moins fréquemment. Il est indispensable de les faire se réhydrater

souvent. Cependant il est possible de faire travailler plusieurs chiens en même temps s'ils ont l'habitude d'évoluer ensemble ou si les galeries sont nombreuses. Les chiens sont ensuite conduits à l'entrée du terrier.

La chasse se vit de l'extérieur grâce



aux aboiements qu'il faut distinguer sous terre. On peut suivre relativement bien ses chiens en restant suffisamment silencieux, ou bien en implantant une sonde dans la terre. Les chiens ayant repéré un animal, les déterreurs rentrent en piste et suivent la progression de la chasse avec pelles et pioches, l'objectif étant d'obstruer les nombreuses galeries qui permettraient à l'animal de s'échapper. Il va de soi que plus le nombre de galeries est important plus il est difficile de mettre l'animal à l'accul, ce qui rend ce mode de chasse des plus intéressants. Le déterreur doit également être rapide face aux réactions des chiens : il n'est pas rare de voir un déterreur plonger la tête la première dans un trou, lampe torche à la main, pour visualiser les différentes ramifications du terrier.



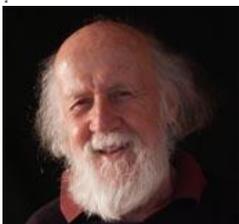
### La prise

Quand l'animal se retrouve acculé au fond du terrier, qu'il n'a plus de voies possibles pour fuir, les déterreurs, avec pelles et pioches, creusent une tranchée à l'aplomb de l'accul de façon à ouvrir la galerie devant le chien, face à l'animal qui sera extirpé à l'aide de pinces spéciales. Le coup mortel est porté à l'aide d'une aiguille ou d'une dague derrière la tête.



Le déterrage est un mode de chasse ludique mais très physique, et pour l'homme et pour les chiens. D'un point de vue législatif, il faut rappeler que les dates de déterrage du blaireau sont spécifiques : de l'ouverture générale jusqu'au 15 janvier puis du 15 mai à l'ouverture générale. En effet les naissances du blaireau s'étalent de janvier à février, il est donc interdit de déterrer le blaireau pendant sa période d'élevage des jeunes.

Source : <http://www.frc-paysdelaloire.com/asso/venerie.php>



*Tuer pour le plaisir de tuer est un acte inhumain, indigne et dégradant  
En convaincre les hommes est un objectif de toute première importance.  
C'est l'espoir de voir disparaître la cruauté, les guerres et les génocides »*

*Hubert Reeves*

## ■ NATURE

### ■ Des jardins recycleurs

Plus de la moitié de l'eau utilisée à la maison et au travail n'a pas besoin d'être potable. De ce constat, l'entreprise Britannique Water Works, a conçu un système de recyclage écologique des eaux usées : un jardin, installé sur le toit d'immeubles récupère et "filtre" l'eau provenant du lavage, des bains ou des douches. L'installation, appelée Green Roof Recycling System (GROW), a été développée en collaboration avec l'Imperial College de Londres. Les végétaux, plantés dans des bacs inclinés reliés entre eux, se nourrissent, sans être victimes des polluants dilués que contient l'eau grise qu'on y verse. Celle-ci ressort "eau verte", certes non potable, mais réutilisable pour les chasses d'eau ou l'arrosage de jardins classiques, avant d'être évacuée dans le réseau public. Afin d'avertir qu'elle n'est pas potable, l'eau ainsi recyclée est teintée par un colorant végétal. "Nous avons soigneusement sélectionné des plantes semi-aquatiques, explique le professeur David Bultler, qui supervise le projet à l'Imperial College. L'une des plus adaptées est la menthe d'eau, dont les racines ont des capacités désinfectantes". D'autres espèces, comme l'iris jaune, le souci d'eau et le roseau commun, sont capables de résister à une alimentation a priori toxique. En diversifiant la plantation, les ingénieurs protègent le système contre les effets dévastateurs d'une eau chargée en polluants dépassant le seuil de tolérance de certaines espèces. Si certaines n'y survivent pas, les autres poursuivent leur travail, en attendant le remplacement des victimes... Le jardin ne requiert pas de maintenance sophistiquée, juste un entretien ordinaire. Les concepteurs cherchent désormais à réduire la taille du système, pour qu'il puisse être installé sur une citerne, afin d'être utilisé dans des maisons individuelles. Ils explorent également le recours à de la lumière ultraviolette pour améliorer la désinfection. Ces travaux s'inscrivent dans un vaste programme de traitement des eaux usées (Water Management Program) financé par le Conseil pour la recherche en sciences physiques et en ingénierie anglais. Les chercheurs espèrent mettre le GROW sur le marché au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2006.

■ Source : Michel Alberganti  
Le Monde du 05.02.06

## ■ Agir pour abolir le déterrage

La Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC : 03 81 88 66 71) et la fédération Franche-Comté Nature Environnement (FCNE : 03 81 80 92 98), aidées par le réseau des « Cyber@cteurs », vous proposent de faire connaître votre opinion au Ministère de l'Ecologie (ministere@ecologie.gouv.fr), au Préfet de la Région Franche-Comté (prefet@franche-comte.pref.gouv.fr) ainsi qu'au réseau Cyber@cteurs (cyberacteurs@wanadoo.fr) pour permettre d'évaluer l'impact de l'action, en leur adressant un message électronique sur le modèle suivant :



A Madame Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable,

Le déterrage du blaireau, ou vénerie sous terre, variante de la chasse à courre peut se pratiquer en période d'ouverture générale de la chasse et être prolongée sur une période complémentaire allant du 15 mai au 15 septembre sur autorisation préfectorale. Les chasseurs et prégeurs justifient leurs pratiques en accusant le blaireau de commettre des dégâts aux cultures. En vérité leurs actes sont la plupart du temps entièrement gratuits et perpétrés sur des animaux qui ne causent pas de gêne particulière, ni aucun problème de salubrité publique.

Les 11 et 12 juin 2005, des équipages extra-régionaux invités par la fédération des chasseurs du Doubs se sont ainsi livrés à ce passe-temps, détruisant gratuitement une vingtaine de blaireaux. Un article publié dans un récent numéro du Chasseur comtois fait le bilan de ces macabres journées. On peut y lire que tous "les terriers ont été rebouchés soigneusement et les galeries reconstituées afin de permettre l'implantation ultérieure d'autres familles", sous-entendu afin de permettre d'autres destructions l'année suivante !

Aujourd'hui, rien ne justifie une telle destruction, rien n'autorise le maintien de cette période de chasse complémentaire (15 mai-15 septembre) qui confère au blaireau le statut d'espèce nuisible qu'il n'est pas, rien n'autorise également que de jeunes animaux nés dans l'année soient détruits dans ces conditions. Dans les cas où une "intervention" serait nécessaire, elle ne doit en aucun cas se faire par déterrage. Considérant que les dommages aux cultures sont peu importants et que les méthodes préventives sont efficaces pour limiter les dégâts, nous vous demandons Madame la ministre de supprimer la période de chasse complémentaire, de déclarer illégale la vénerie sous terre au blaireau et d'en interdire la pratique dans notre pays.

Cette requête n'a rien d'excessif puisque le blaireau est aujourd'hui protégé en Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Espagne Grèce et Danemark, tous pays de l'Union Européenne.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

Indiquez vos nom, prénom, profession et adresse. Cette cyber@ction peut être signée en ligne <http://www.cyberacteurs.org>. Pour celles et ceux qui ne disposent pas d'internet, le courrier traditionnel peut tout aussi efficacement être utilisé ! (MEDD, 20, avenue de Ségur, 75007 Paris)

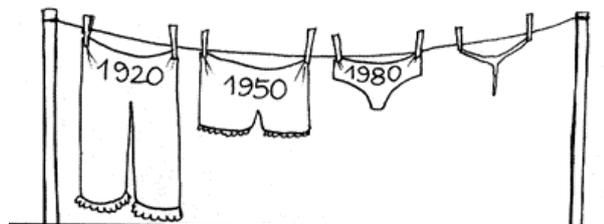


### ■ De l'origine des noms...

Tout près de nous, le blaireau a laissé son nom ancien, ou celui de son gîte, à Tassenières dans le Jura, mais aussi à Taxenne (qui se prononce en fait Tassenne) à quelques kilomètres de la Serre.

Source : Noms de lieux de Franche-Comté ; introduction à la toponymie, de François Lassus et Gérard Taverdet, (Edition Bonneton, Besançon 1995, 232 p.)

## ■ la preuve irréfutable du réchauffement de la planète



## ■ MIEUX CONNAÎTRE LA FAUNE SAUVAGE DE NOS CAMPAGNES : LE BLAIREAU

*A propos de l'opération proposée à l'automne 2005 par Serre Vivante autour du blaireau en partenariat avec la Charte Environnement*



### Une exposition sur le blaireau

Réalisée en collaboration avec Jura Nature Environnement, cette exposition présente en 9 panneaux en couleur (60cm x 80 cm) l'animal, son habitat, ses mœurs, sa reproduction, son régime alimentaire, l'état des connaissances, ses relations avec l'homme ... Elle a été présentée au public dans les locaux de la charte à Lavans les Dole du 17 au 24 novembre 2005 (inauguration en présence des élus, du président de la fédération de chasse départementale, ...) puis du 3 au 10 décembre 2005 à la médiathèque de Gendrey. Le vernissage a permis de rencontrer le maire de Gendrey, agriculteur confronté à titre personnel à la présence du blaireau et quelques élus

du nord Jura dont M. Ganet, Conseiller Général du canton de Gendrey. Le livre d'Emmanuel Do Linh San a été offert à la médiathèque. Cette expo est maintenant à la disposition de chacun, gratuitement, sur simple demande auprès de la Charte Environnement.

### Des animations pour tous

Les élèves de quatre classes du secteur (Lavans les Dole, Lavangeot et 2 classes de Gendrey) ont bénéficié d'une intervention de l'animatrice de la Charte, Béryl Plantegenet, sur le thème du blaireau : animations autour de l'exposition, ateliers nature sur le terrain ... Soit 73 élèves touchés, du CE1 au CM2. La sortie de terrain grand public organisée le samedi 19 novembre a connu un vif succès avec une participation de près de cinquante personnes. Chacun a pu découvrir in situ l'habitat du blaireau avec cette visite d'un terrier principal comportant de très nombreuses gueules. La conférence animée par M. Do Linh San, universitaire Suisse, spécialiste du blaireau, à Dampierre le vendredi 6 janvier 2006 a touchée un très large auditoire et permit des échanges riches en particulier entre chasseurs et naturalistes. D'importantes informations sur le cycle de reproduction de l'animal, ou ses pratiques alimentaires, sont venues éclairer le fragile équilibre des populations en Europe, menacé par la pression de l'homme (route et chasse). L'idée d'une opé-

ration de longue haleine pour évaluer avec rigueur l'état des populations de blaireau sur notre territoire a été évoquée, à l'exemple du réseau naturaliste Alsacien qui mène une étude de terrain depuis plusieurs années. Parallèlement, Serre Vivante a également organisé une soirée publique le 26 novembre à Authume : « Blaireau, adoré ou persécuté ... » Lors de la projection de ce film documentaire récent, le dernier produit en France, réalisé par l'association « Meles », la réalisatrice a fait un bref rappel des éléments de la biologie de l'animal, présenté les conditions bien différentes faites au blaireau en Angleterre et en France, abordé sans tabou ni voyeurisme la question du déterrage. Des images exceptionnelles pour comprendre.

### Une campagne d'information

De nombreux communiqués ont été repris par la presse locale, une émission de 12 minutes consacrée au blaireau a été diffusée sur RCF Jura à deux reprises en décembre, les affiches éditées à l'occasion de l'exposition et de la conférence de M. Do Linh San ont été diffusées sur l'ensemble du territoire de la charte en particulier par l'intermédiaire d'un envoi groupé avec l'invitation destinée aux élus de l'ensemble des communes. Le bulletin de Serre Vivante, comme le bulletin de la Charte, ont largement fait écho aux diverses manifestations proposées.

## Sur le terrain ...

*Samedi 19 novembre, nous étions une bonne cinquantaine de personnes réunies à Lavans-les-Dole pour une balade nature à la découverte des traces du blaireau animée par Béryl Plantegenet.*

Nous avons parcouru un sentier en direction d'un bois qui longe la voie ferrée Dole-Besançon. En contrebas du sentier, un trou rond d'au moins 30 cm de diamètre s'enfonce dans la terre et un gros amas de terre projetée environ un mètre plus loin montre que ce terrier est sans doute habité ! Puis nous gravissons une pente qui mène vers un autre terrier avec son tas de terre en dessous. Nous avons trouvé ainsi une dizaine de trous creusés, certains envahis de lierre et de morceaux de bois, signes que ces « gueules » parmi tant d'autres ne sont plus utilisées.

### Comment le blaireau creuse-t-il ces galeries sous terre ?

Le blaireau est muni de pattes avant très puissantes, munies de cinq longues griffes. La journée, les blaireaux sont dans leurs terriers. Ils sortent pour s'alimenter à la tombée de la nuit et rentrent avant le jour.

### Que mangent-ils ?

Leur menu préféré est le ver de terre, les limaces et les escargots. Mais le blaireau aime aussi les fruits sauvages (pommes, poires, baies, raisins) : c'est un opportuniste. Il détruit des campagnols, des crapauds. Jusque-là, il apparaît utile mais lorsque le maïs est en lait, il se sert dans les champs : voilà le seul reproche que l'on peut formuler contre lui ! Le blaireau ne chasse pas, contrairement au renard avec qui il partage parfois son terrier.

En été et en automne, le blaireau grossit car il trouve beaucoup de nourriture, mais l'hiver venu, il sort moins, uniquement ou presque pour faire ses besoins dans des latrines et déguster ça et là quelques proies. Son alimentation étant restreinte, il maigrit. Il n'hiberne donc pas. Le printemps venu, il recommencera à sortir et à se nourrir plus copieusement.

Les cultivateurs qui subissent des dégâts de la part des sangliers sont indemnisés par la fédération des chasseurs ; pourquoi ne pas, aussi, indemniser les nuisances du blaireau ? Des pétitions circulent grâce aux associations de défense de cet animal pour demander comme dans d'autres pays d'Europe tels le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas sa protection en France ...

■ Colette Penneçot

# POUR VOTRE AGENDA . . .



## Chartre Environnement du Nord Jura BALADES NATURE . . .

- **Samedi 19 mars, Réhabiliter les carrières.** Découverte de la réhabilitation réussie de la carrière de la Goule RDV: 14h15 devant la mairie de Gendrey. Public adulte
  - **Samedi 29 avril, Initiation à l'orientation.** Carte et boussole en main, vous découvrirez les moyens de se repérer, de l'utilisation de la boussole aux indices laissés par Dame Nature. RDV: 14h15 devant la mairie de Dammartin. Public adulte
  - **Samedi 20 mai, Le monde secret du sol.** Une invitation à venir découvrir tout ce qui peut se passer dans un sol : d'extraordinaires interactions entre les végétaux et la terre ; une vie foisonnante ... RDV: 14h15 devant la mairie de Gendrey. Tout Public.
  - **Samedi 24 juin, Les estivants de la corne des épiciers.** Balade découverte des oiseaux qui fréquentent les bords du Doubs à la belle saison. Le Guêpier d'Europe est présent sur ce site depuis quelques années. RDV: 14h15 devant la mairie de Brevans. Tout Public.
- TARIFS** : 3,20 €/adulte (> 12 ans) - 1,60 €/enfant - 12 ans - 8 €/famille  
Renseignements : 03.84.71.37.95 - Courriel: [cenj@wanadoo.fr](mailto:cenj@wanadoo.fr)



**«Toujours plus de croissance est ce bien raisonnable ?»**  
conférence débat avec **Pierre RABHI (entrée libre)**  
**MERCREDI 29 MARS à 20h30 à la salle des fêtes de Champagnole**  
*Né en Algérie, Pierre RABHI, agronome, depuis plus de 40 ans cherche à mettre sa vie en cohérence avec ses idées. Face à une logique du progrès aliénante il est devenu paysan en Ardèche. Pédagogue éclairé, il transmet son expérience agro écologiste en France et en Afrique où il fonde le centre africain de l'agro écologie.*  
Renseignements : [bruno\\_artel@yahoo.fr](mailto:bruno_artel@yahoo.fr) - Tel : 03 84 51 48 95

**Conférence au Kurssaal le mardi 2 mai à 20h30**  
**«Besançon dit non à l'incinération des déchets ménagers»**  
*Pour comprendre les enjeux, réfléchir aux alternatives à un nouveau four, ...*  
Renseignements : Franche-Comté Nature Environnement, 03 81 80 92 98 ou [FCNE@wanadoo.fr](mailto:FCNE@wanadoo.fr)

**le CRIC propose**  
**vendredi 31 mars à 20h30, la salle des fêtes de Chevigny**  
**« L'ORIGINE COMIQUE DE LA VIE »**  
*Patrick Barbenoire, seul en scène avec une batterie complice nous explique l'origine du monde: le Big Band est un délire musical d'où jaillit une molécule d'alcool éthylique... Cet excellent batteur (qui participe actuellement à « Plic-Ploc », le dernier spectacle du Cirque Plume) nous livre là un one-man-show musical délirant où la science côtoie le burlesque... Einstein et Charlie Chaplin réunis ! Pour tout public. Entrée: 8 € (6 €/adhérents du Cric)*  
**samedi 27 mai, Montmirey la Ville et Montmirey le Château**  
**manifestation autour de l'ARTOMOBILE**  
*(automobile transformée en œuvre d'art)*  
**avec la participation du Théâtre de l'Unité.**  
pour tout renseignements sur ces deux manifestations: tel: 03 84 70 30 34



## Croqueurs de pommes - massif de la Serre

- 25 mars - bourse aux greffons, la charme de Montmirey le Château 14h à 17h.
- 2 avril - Fête des fleurs à Rainans de 9h à 18h
- 5 août - greffe en écusson - Offlanges - 14h à 17h
- 1er octobre : Fête des Pommes
- 18 nov. taille de restauration Sermange - 14h à 17h

Contact : **Philippe Bouhans** 03 84 72 80 37



## Ecole de musique associative Jura-Nord

25 mars - concert avec Jazz Avenue - 20h30 - salle des fêtes - Orchamps  
10 juin - gala de l'école de musique - 20h30 - même lieu - gratuit

**Brevans** : 25 juin 10h à 18h - Expo de vieux matériels (tracteurs, motos, ...)

**Authume** : 8 & 9 septembre - 10ème fête des "talents locaux"

## Gendrey - Médiathèque

**2 fois par mois et toute l'année : par Myliène Jacotey (conteuse)**  
**"animation contes" pour 3/ 7 ans le mercredi de 16h à 17h**  
**puis atelier pour fabriquer un objet.**  
**"atelier livres" pour 8/12 ans le samedi de 14h15 à 15h15 puis fabrication d'un livre.**  
**activités gratuites et libre accès.**



**Départ en bus pour Cherbourg de Belfort, Besançon ou Dole** dans la nuit de vendredi 14 avril à samedi 15 avril, retour dimanche 16 avril vers 22h.  
Prix entre 30 € et 40 €/ personne (si vous ne pouvez pas venir, vous pouvez aussi participer financièrement en envoyant un don) Inscrivez-vous dès à présent !  
[patrickviot@wanadoo.fr](mailto:patrickviot@wanadoo.fr) - 03.81.58.09.12 ou [griffon.annie@free.fr](mailto:griffon.annie@free.fr) - 06.83.44.73.06 ou [www.stop-epr.org](http://www.stop-epr.org) - 02.33.88.09.06

**8 avril: journée internationale contre les OGM**  
**Place Grandvelle à Besançon, manifestation organisée par le Collectif pour une Franche-Comté sans OGM,**  
**vidéo-conférence sur écran géant, présentation des actions se déroulant simultanément dans 40 pays, stands d'information, débats, plantation dans la Ville de Besançon de variétés potagères paysannes franc-comtoises et de maïs bressan, musique**

## ITINERANCES EN PAYS DOLOIS le mardi à 20H30

*En collaboration avec les Associations Médiathèque et Patrimoine, Amis de la Collégiale, Villages de la Forêt de Chaux*

**2 mai à CHOISEY - Salle des Fêtes**  
**L'habitat aristocratique en Franche-Comté au XVIIIe siècle,**  
M. Pascal BRUNET

**9 mai à MONNIÈRES - Salle des Fêtes**  
**Énergies renouvelables : énergies du futur,**  
M. Pierre CHEVIET, Ingénieur honoraire, Solvay

**16 mai à FOUCHERANS - Salle des Fêtes**  
**Japy : naissance, grandeur et chute d'une entreprise familiale,**  
M. Pierre LAMARD, Maître de Conférences, UTBM

**23 mai à MONT-SOUS- VAUDREY - Salle des fêtes**  
**La lecture au temps des nouvelles techniques audiovisuelles,**  
M. Michel VERNUS, Professeur Honoraire, Besançon

**30 mai à RAINANS - Salle de Conférences**  
**La noblesse de la châtellenie de Rochefort (XIII-XVIème siècles),**  
M. Jacky THEUROT



# Pour que vive Serre Vivante, je soutiens ...

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992. Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

Nous remercions tous ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association et la font vivre.

**J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 8 €** pour l'année 2006

**Je fait un don de \_\_\_ €** (déductible de mes impôts !)

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
..... Adresse électronique .....

à découper (ou recopier) et à renvoyer : GAEC de l'Aubépine, 39290 Moissey.